

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC****Séance du mercredi 19 février 2025****Délibération N° DE 2025 002**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	28	38
Date de la convocation : 13/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
38	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE BEZOLLES, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, LABRIFFE Pierre, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, GEYRES Laurent, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre, BERGÉ Sandrine

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par RAFFIN Hubert, DAUGÉ Jean-François représenté par DESENLIS Benoît, VILLENEUVE William représenté par BERGÉ Sandrine, SERRALTA Brigitte représentée par COELHO Véronique, MENAL Pierrette représentée par COSTES Jean-Charles, CUEILLENS Caroline représentée par GOULU-MARTINAT Chantal, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, FAUCHÉ Gisèle représentée par BRANA Véronique

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, DUCES Philippe, CANTAN Philippe, CAILLAVET Isabelle, PERES Daniel, CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine, COUDERC Vanessa, ROSELL Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel DARROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : APPROBATION DE L'ÉTUDE autour de D'ARTAGNAN et de son PLAN DE FINANCEMENT**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 13 novembre 2024, a accepté le lancement d'une étude

opérationnelle de définition, de dimensionnement et de scénographie autour de la figure de d'ARTAGNAN à LUPIAC.

Dans ce cadre, il a été déposé un dossier auprès du Fonds National d'Aménagement des Territoires (FNADT), et l'État a également suggéré à la collectivité de déposer une demande auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

**Article 1 :** d'APPROUVER le plan de financement suivant :

	DÉPENSES	RECETTES
PV2D	18 450 € HT Soit 22 140 € TTC	FNADT 22 896 €
Experts	5 400 € HT soit 6 480 € TTC	Reste à charge 5 724 €

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les aides financières afférentes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO  
Président de séance



Daniel DARROUX  
Secrétaire de séance

Publié le  
Transmis à la Préfecture le